

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 14

Réintégration de biens totalement amortis et déjà sortis de l'actif avant leur cession

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Comme chaque année le SDIS procède à la vente de véhicules dont il est fait un inventaire précis lors de l'approbation du compte administratif. Certains véhicules en vente ou vendus, ont fait l'objet d'un apurement (sortie en masse) lors de la constatation de l'actif au 31 décembre 1995.

Cinq de ces véhicules avaient fait l'objet d'un amortissement comptable. Afin d'enregistrer leur cession, il est nécessaire de reconstituer ces amortissements en prélevant leur valeur sur le compte « 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé ». Il est à noter que le compte 1068 correspond aux « Fonds internes : Réserves » mentionné sur le compte de gestion. Il s'élève à 12.350.483,55 € au 31 décembre 2020. Il ne doit pas être confondu avec l'excédent cumulé dont le montant était à cette même date de 7.078.623,32 €. Enfin, ces opérations sont réalisées par le comptable, elles sont d'ordre non budgétaire et ainsi ne nécessitent pas l'inscription de crédits au budget du SDIS.

Les biens vendus sont :

1) 1 IVECO Unic 80.16 immatriculé **1479 SX 63** mis en service en le 23/04/1987
Pris à l'inventaire sous le numéro 398 (2 CHASSIS CCFM + EQUIPEMENT CCFM) en 1987
Acquis sur le budget 1987 pour un montant de 410.101,00 Francs, soit 62.519,49 €
Le bien a été amorti sur 10 ans, le cumul des amortissements s'élève à 62.519,49 €

L'acquisition avait été comptabilisée à l'article « 2148 – Autre matériel, outillage et mobilier » en M6, soit à l'article « 215611 – Autre matériel roulant de + de 3,5T » en M61

2) 1 IVECO Unic 80.14 immatriculé **164 SR 63** mis en service en le 01/01/1985
Pris à l'inventaire sous le numéro 280 (5 CHASSIS C.C.M.F. UNIC) en 1985
et sous le numéro 289 (2 EQUIPEMENTNS C.C.M.F. SIDES) en 1985
Acquis sur le budget 1985 pour un montant de 410.094,00 Francs, soit 62.518,43 €
Le bien a été amorti sur 10 ans, le cumul des amortissements s'élève à 62.518,43 €

L'acquisition avait été comptabilisée à l'article « 2148 – Autre matériel, outillage et mobilier » en M6, soit à l'article « 215611 – Autre matériel roulant de + de 3,5T » en M61

3) 1 RVI S130 immatriculé **BQ 609 VK (ex 122 SJ 63)** mis en service le 22/05/1984
Pris à l'inventaire sous le numéro 239 (3 CHASSIS RVI S130.09) en 1984
et sous le numéro 243 (3 EQUIPEMENT FPTL + 1 EQUIPEMENT CCF) en 1984
Acquis sur le budget 1984 pour un montant de 394.502,50 Francs, soit 60.141,52 €
Le bien a été amorti sur 10 ans, le cumul des amortissements s'élève à 60.141,52 €

L'acquisition avait été comptabilisée à l'article « 2148 – Autre matériel, outillage et mobilier » en M6, soit à l'article « 215611 – Autre matériel roulant de + de 3,5T » en M61

4) 1 IVECO UNIC 80.14 immatriculé **4785 SZ 63** mis en service le 28/10/1987
Pris à l'inventaire sous le numéro 398 (2 CHASSIS CCFM + EQUIPEMENT CCFM) en 1987
Acquis sur le budget 1987 pour un montant de 410.101,00 Francs, soit 62.519,49 €
Le bien a été amorti sur 10 ans, le cumul des amortissements s'élève à 62.519,49 €

L'acquisition avait été comptabilisée à l'article « 2148 – Autre matériel, outillage et mobilier » en M6, soit à l'article « 215611 – Autre matériel roulant de + de 3,5T » en M61

5) 1 IVECO UNIC 79.14 immatriculé **1442 ST 63** mis en service le 12/08/1986
Pris à l'inventaire sous le numéro 366 (2 CHASSIS CABINES IVECO 79.14) en 1986
et sous le numéro 361 (2 EQUIPEMENTS FPTL) en 1986
Acquis sur le budget 1986 pour un montant de 412.219,00 Francs, soit 62.842,38 €
Le bien a été amorti sur 10 ans, le cumul des amortissements s'élève à 62.842,38 €

L'acquisition avait été comptabilisée à l'article « 2148 – Autre matériel, outillage et mobilier » en M6, soit à l'article « 215611 – Autre matériel roulant de + de 3,5T » en M61

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser M. le Payeur à prélever la somme de 310.541,31 € au compte 1068 pour reconstituer les amortissements des biens cités ci-dessus.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **- 7 JUIN 2021**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jean-Yves GOURTEBEL

